

SENSIBILISATION :
UN BONUS POUR INCITER
DES OUTILS POUR VOUS ACCOMPAGNER

Peut-on recycler le pot de yaourt ?
Que faire de la boîte de camembert ?
Le bidon d'eau de javel peut-il aller dans le bac de tri ?

Les consommateurs croient aux vertus du recyclage et sont demandeurs **d'OUTILS PRATIQUES POUR FACILITER LE TRI.**

Dans ce domaine, les entreprises ont **UN RÔLE DETERMINANT** à jouer pour les y aider. Certaines marques proposent d'ailleurs déjà des consignes de tri.

Eco-Emballages a souhaité **INCITER, GUIDER et ACCOMPAGNER** les entreprises dans cette direction.

Pour cela, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Des solutions de signalétique **OFF-PACK** ou des outils de marquage **ON-PACK.**
- Des messages **SUR-MESURE** élaborés conjointement avec Eco-Emballages ou des outils **PRETS A L'EMPLOI** et harmonisés

Quel que soit votre choix, vous pouvez bénéficier de l'**EXPERTISE** d'Eco-Emballages
et de la **CAUTION** du Point Vert pour
des **CONSIGNES DE TRI VÉRIFIÉES** et une information fiable.

L'INFO-TRI POINT VERT détaillé dans les pages qui suivent
est une solution flexible et adaptable que nous vous proposons
pour répondre aux attentes de vos consommateurs.

Ensemble, facilitons le tri !



Sommaire

1. CONTEXTE

1.1- Le bonus prévu au Barème 2012

1.2 – Les différentes alternatives

2. FORMATS

2.1- L'Info-Tri Point Vert

2.2- Format personnalisé

2.3- Format sur-mesure

3. SUPPORTS ELIGIBLES AU BONUS

3.1- Eléments d'emballage visibles lors de l'acte d'achat

3.2- Eléments d'emballage non visibles lors de l'acte d'achat

3.3- Notices et modes d'emploi

3.4- TV et radio

4. LES BONNES PRATIQUES POUR VOS CONSIGNES DE TRI

4.1- Nommage et consigne associée

4.2- Mention d'information

1.1 Contexte

Un nouveau bonus en 2012

Pour atteindre l'objectif de 75% de recyclage fixé par le Grenelle de l'Environnement, Eco-Emballages encourage les messages d'incitation et de sensibilisation au tri en attribuant un bonus de 2% sur le tarif Point Vert aux entreprises qui les mettront en œuvre.

- Ces messages pourront prendre la forme :
  - D'une **signalétique prête à l'emploi** (Info-Tri Point Vert) ;
  - D'une **signalétique personnalisée** par l'entreprise, associée ou non au Point Vert ;
  - D'un **message sur-mesure** élaboré conjointement par l'entreprise et Eco-Emballages.

- Ces messages pourront être intégrés :
  - Sur les **éléments d'emballage visibles** lors de l'acte d'achat ;
  - Sur les **éléments non visibles** lors de l'acte d'achat mais visibles lors de la consommation ;
  - Sur une **notice ou un mode d'emploi** ;
  - Dans le cadre d'une campagne media **TV ou radio**.

Le bonus s'appliquera à l'ensemble des unités de vente consommateurs porteuses du message, sauf dans le cas d'un message en radio et TV pour lequel une convention définissant le périmètre du bonus sera signée. Les unités porteuses du message de sensibilisation sont à déclarer dans le cadre de votre déclaration annuelle. Le bonus de sensibilisation peut se cumuler avec le bonus de prévention et est reconductible d'une année sur l'autre.

Le bonus de sensibilisation ne pourra être accordé aux emballages perturbateurs du recyclage ou ceux inclus dans les consignes de tri mais ne disposant pas de filière de recyclage.

1.2 Les différentes alternatives



2 - TROIS FORMATS POUR S'ADAPTER A VOS BESOINS

2.1 – L'Info-Tri Point Vert

2.2 – Format personnalisé

2.3 – Format sur-mesure



2.1 Signalétique prête à l'emploi : **l'Info-Tri Point Vert**

Inciter au tri et donner des consignes claires





LE POINT VERT :
Il est le symbole de votre contribution au tri et au recyclage. Connu et reconnu, le Point Vert est une caution qui garantit une information fiable.



INCITATION :
Cette interpellation est l'élément qui initie la compréhension de l'Info-Tri Point Vert. Elle fonctionne comme un slogan qui servira de repère pour les consommateurs à la recherche d'information sur le tri.



MOBILISATION :
Les consommateurs recherchent une dimension collective à leurs efforts individuels. En affichant cet objectif, vous vous inscrivez dans cette démarche.



PÉDAGOGIE :

L'ensemble des éléments composants l'emballage sont détaillés :
C'est la garantie d'une information complète.
Les matériaux sont nommés
afin de faciliter la compréhension de la consigne.



Les consommateurs peuvent s'approprier les consignes quel que soit leur dispositif de collecte :
l'accent est mis sur la finalité du geste et non pas sur le contenant qui peut varier d'une commune à l'autre.

CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT > WWW.CONSIGNESDETRI.FR

Une **mention d'information** a été prévue pour répondre aux disparités locales dans les dispositifs de collecte.

2.1 Signalétique prête à l'emploi **l'Info-Tri Point Vert**

Une signalétique plébiscitée

63% REMARQUENT UNE INFORMATION NOUVELLE SUR L'EMBALLAGE

83% ESTIMENT QUE L'ON COMPREND TOUT DE SUITE LE MESSAGE

77% SE SOUVIENNENT QU'IL S'AGIT DE CONSIGNES DE TRI

93% SOUHAITENT VOIR CE TYPE DE MESSAGE GÉNÉRALISÉ

88% ESTIMENT QUE CE PICTOGRAMME MONTRE QUE LES ENTREPRISES S'ENGAGENT POUR LE TRI ET LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES

1 - Sondage ViaVoice réalisé en Août 2011 auprès de 1500 Français de 16 ans et plus (échantillon national représentatif)





2.1 Signalétique prête à l'emploi **l'Info-Tri Point Vert**

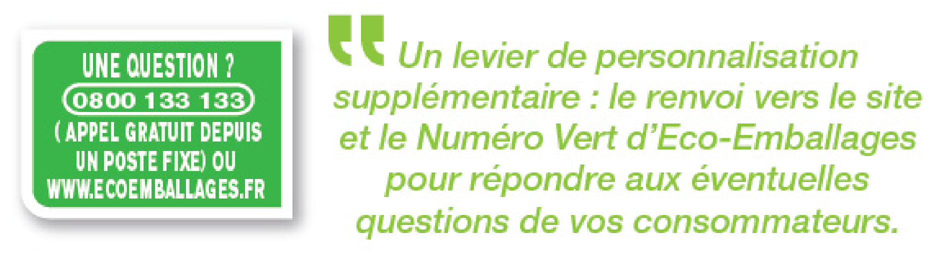
Une signalétique modulable

Vous avez le choix entre plusieurs configurations de l'Info-Tri Point Vert, qui s'adaptent en fonction de l'espace disponible et des éléments qui composent votre emballage.









2.1 Signalétique prête à l'emploi **l'Info-Tri Point Vert**

Version compacte

Eco-Emballages recommande l'usage du format standard qui répond mieux que les autres aux enjeux de pédagogie et d'information sur le tri des emballages. Néanmoins, vous disposez d'alternatives moins complètes mais plus compactes, adaptées aux surfaces d'expression plus réduites.

FORMAT COMPACT HORIZONTAL 2 CONSIGNES



FORMAT COMPACT HORIZONTAL 1 CONSIGNE





FORMAT COMPACT VERTICAL 2 CONSIGNES



FORMAT COMPACT VERTICAL 1 CONSIGNE

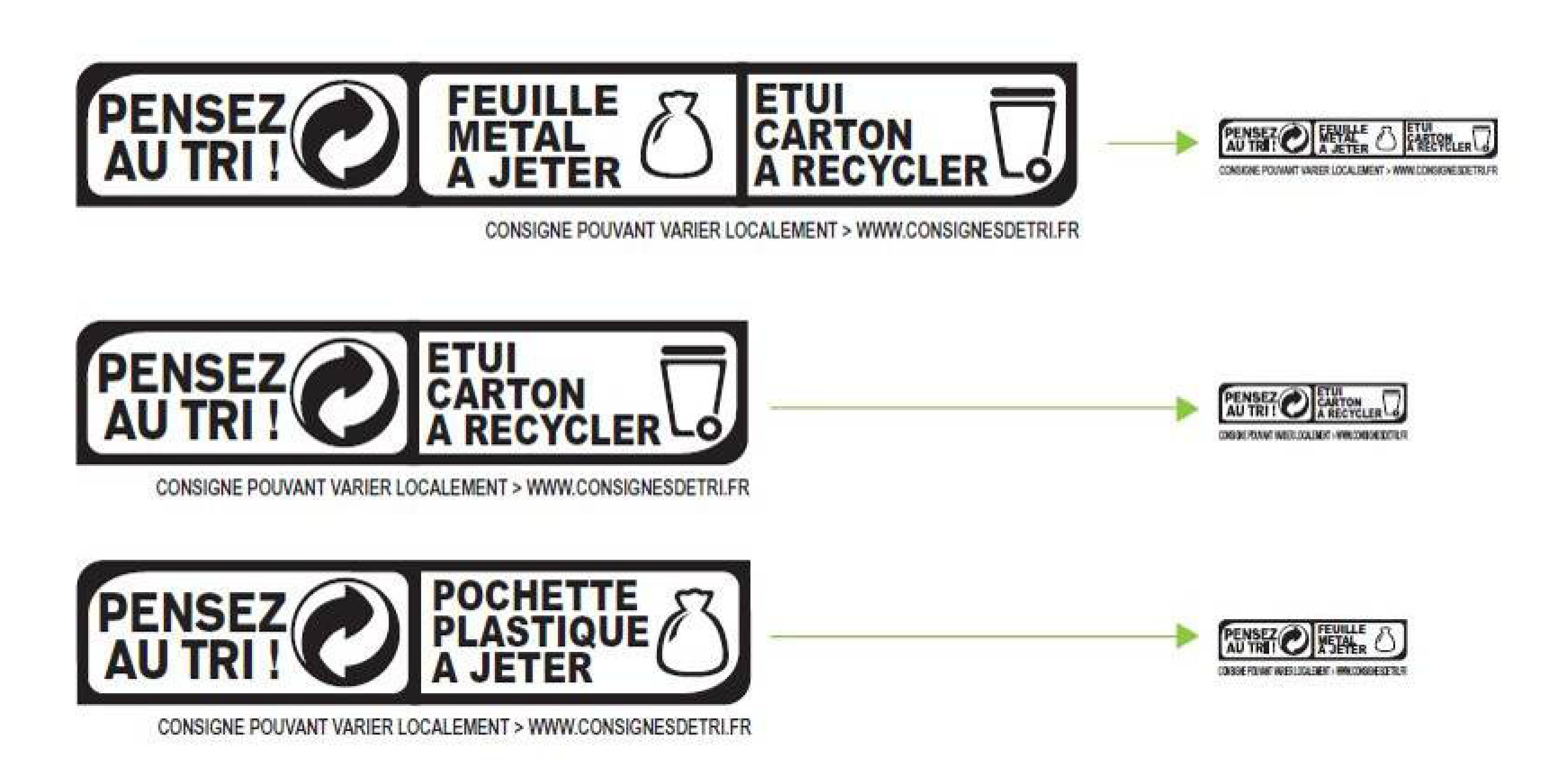




2.1 Signalétique prête à l'emploi **l'Info-Tri Point Vert**

Version Ultra-compacte

Déclinaison du format compact, cette signalétique est destinée aux surfaces d'expression les plus petites.



2.1 Signalétique prête à l'emploi **l'Info-Tri Point Vert**

Construire la consigne

Rappel : L'Info-Tri Point Vert ne peut en aucun cas être apposé sur les emballages perturbateurs du recyclage, ou les emballages inclus dans les consignes de tri mais ne disposant pas de filière de recyclage.





Seules les dénominations d'emballage proposées dans la liste ci-après peuvent être utilisées.
Aucun nom d'emballage ne pourra être ajouté sans validation préalable d'Eco-Emballages.
Les consignes de tri données dans l'Info Tri Point Vert ne concernent que les emballages.
Aucune indication concernant les produits ne pourra y être incluse.

POUR TOUTE QUESTION, CONTACTEZ LA HELPLINE ADHÉRENTS D'ECO-EMBALLAGES AU : 0810 00 17 23 (NUMÉRO AZUR, PRIX D'UN APPEL LOCAL).

2.1 Signalétique prête à l'emploi **l'Info-Tri Point Vert**

Fichiers à télécharger

- La charte graphique
- Les fichiers graphiques :

TYPE 1 format bloc

info_tri_point_vert_type1_format_bloc_cs2.ai

info_tri_point_vert_type1_format_bloc_pdf

TYPE 2 format horizontal

info_tri_point_vert_type2_format_horizontal_cs2.ai

info_tri_point_vert_type2_format_horizontal_pdf

TYPE 3 format vertical

info_tri_point_vert_type3_format_vertical_cs2.ai

info_tri_point_vert_type3_format_vertical_pdf

TYPE 4 format ultra-compact

info_tri_point_vert_type4_format_ultra_compact_cs2.ai

info_tri_point_vert_type4_format_ultra_compact_pdf

Le téléchargement de l'Info Tri Point Vert (charte graphique et éléments graphiques) est libre, mais **son utilisation est soumise à l'acceptation des conditions générales d'utilisation** détaillées sur le site internet d'Eco-Emballages.

2.2 **Format personnalisé**

Vous disposez déjà de consignes de tri

Vos consignes de tri seront éligibles au bonus de sensibilisation si elles sont **validées par Eco-Emballages** sur la base des critères ci-dessous :

- ✓ Les consignes sont données **pour chaque élément** d'emballage constituant l'unité consommée par les ménages,
- ✓ Les consignes précisent **la destination** (bac de tri / bac de recyclage vs. poubelle / déchets ménagers) et/ou **la finalité** de chaque élément d'emballage (A recycler vs. A jeter),
- ✓ Les consignes données sont **conformes aux consignes nationales de référence** établies par Eco-Emballages et communiquées sur son site Internet,
- ✓ Les consignes ne concernent que les emballages ménagers soumis à une responsabilité élargie du producteur et déclarés à Eco-Emballages,
- ✓ Les consignes ne sont pas apposées sur les emballages perturbateurs du recyclage (voir liste sur le site d'Eco-Emballages) ou sur les emballages inclus dans les consignes de tri mais ne disposant pas de filière de recyclage.

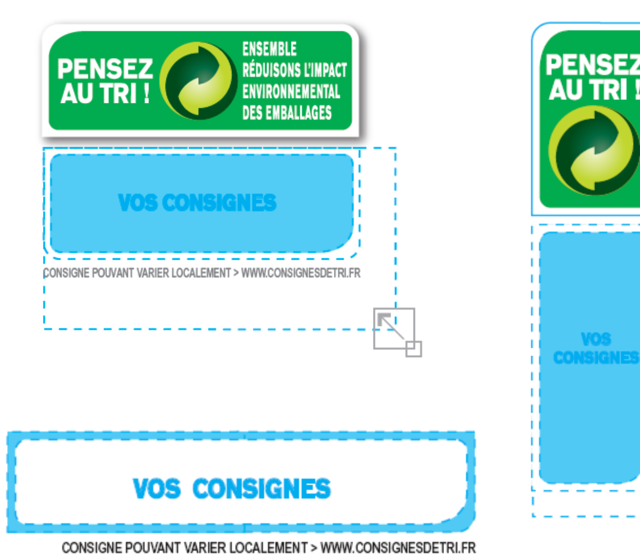
Sans le bloc Point Vert :

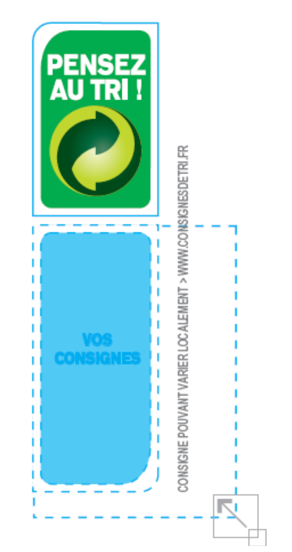


→ Vous avez la possibilité d'apposer le bloc Point Vert et le message d'incitation au tri (« Pensez au tri ! ») **à proximité de vos consignes**.

Ce bloc Point Vert remplace l'apposition obligatoire du Point Vert sur votre emballage. Il servira de **repère visuel pour vos consommateurs** à la recherche de consignes de tri vérifiées. Les conditions d'utilisation du bloc Point Vert sont détaillées dans les conditions générales d'utilisation de l'Info-Tri Point Vert.

Avec le bloc Point Vert :





2.3 **Format sur-mesure**

Un message co-construit spécifiquement pour votre marque

Exemples de messages de sensibilisation sur-mesure :

- ✓ Eco-Emballages vous accompagne dans la conception et la rédaction d'un message sur-mesure dédié aux **bénéfices du recyclage** de vos emballages.
- ✓ Ce message est **adapté** en fonction de votre discours de marque et du profil de vos consommateurs.
- ✓ Il nécessite un **espace dédié significatif** permettant de développer un discours plus complet.
- ✓ Ce partenariat est réservé aux emballages dont l'élément majoritaire est dans les consignes de tri ou ayant fait l'objet d'une action d'éco-conception.
- ✓ Le message de sensibilisation devra porter uniquement sur le tri et le recyclage et ne cautionnera pas de discours promotionnel.



3 - UNE DIVERSITE DE SUPPORTS POUR PLUS DE FLEXIBILITE

3.1 – Eléments d'emballage visibles lors de l'acte d'achat

3.2 – Eléments d'emballage non visibles lors de l'acte d'achat

3.3 – Notices et modes d'emploi

3.4 – TV et radio



3.1 Supports éligibles au bonus

Eléments d'emballage visibles lors de l'acte d'achat

L'emballage est le **support privilégié** pour donner les consignes de tri le concernant. Les consommateurs s'y réfèrent d'ailleurs en cas de doute.

Eco-Emballages recommande de privilégier l'apposition d'un message sur **l'emballage de consommation**, afin que la consigne soit disponible au moment du geste de tri, plutôt que sur les emballages de regroupement qui ne pourront être consultés en cas de délotage ou de séparation avant consommation.

A noter : L'utilisation de l'Info Tri Point Vert ou l'association de vos consignes personnalisées au bloc contenant le Point Vert remplace l'apposition du Point Vert sur votre emballage.



3.2 Supports éligibles au bonus

Eléments d'emballages non visibles lors de l'acte d'achat



Sont éligibles au bonus de sensibilisation les éléments de l'emballage non visibles lors de l'acte d'achat mais **visibles lors de la consommation ou l'utilisation du produit**. Il peut s'agir de la face interne d'un emballage extérieur ou d'un élément interne à l'emballage.

Les **conditions de visibilité** du message lors de la consommation ou de l'utilisation du produit devront **être validées par Eco-Emballages** pour l'obtention du bonus.

A noter : L'apposition d'un message de sensibilisation sur un élément d'emballage non visible lors de l'acte d'achat ne permet pas de remplir l'obligation d'identification par le Point Vert des emballages pris en charge au titre du contrat d'adhésion à Eco-Emballages.

3.3 Supports éligibles au bonus

Notices et modes d'emploi

L'apposition d'un message de sensibilisation sur une notice ou un mode d'emploi devra être **validée par Eco-Emballages** pour l'obtention du bonus sur la base des éléments suivants :

- Impossibilité d'apposer un message sur l'emballage externe au regard de critères réglementaires
- Prise de connaissance de la notice ou du mode d'emploi indispensable à l'usage du produit
- Conditions de visibilité ou de lisibilité du message sur la notice ou le mode d'emploi
- Autres éléments justifiant l'impossibilité d'apposer un message sur l'emballage



A noter : L'apposition d'un message de sensibilisation sur une notice ou un mode d'emploi ne permet pas de remplir l'obligation d'identification par le Point Vert des emballages pris en charge au titre du contrat d'adhésion à Eco-Emballages.

3.4 Supports éligibles au bonus

TV et radio



Pour 2012, seule l'intégration d'un message de sensibilisation dans le cadre de **campagnes TV ou radio supérieures à 300 GRP** sera éligible au bonus.

Un contrat devra impérativement définir :

- Les **conditions de validation** de la campagne par Eco-Emballages (pertinence et compréhension du message de sensibilisation, plan media…)
- Le **périmètre** d'application du bonus
- Les **engagements** respectifs des parties

4 – DES BONNES PRATIQUES POUR UNE INFORMATION JUSTE POUR TOUS

4.1 – Nommage et consigne associée

4.2 – Mention d'information



4.1 Bonnes pratiques : nommage et consignes de tri

LA CONSIGNE			
(1) Dénomination	**(2) Matériau(x)**	**(3) Consigne de tri associée**	**Commentaire**
Aérosol	métal	A recycler	
Aérosol métal et son bouchon		A recycler	Si bouchon ou capuchon sur aérosol.
Ampoule	verre	A recycler	Concerne uniquement l'emballage, pas l'ampoule à filament ou basse consommation.
Barquette	plastique bois autres	A jeter	Par exemple : bol, coupelle
Barquette	métal	A recycler	
Bidon	plastique métal	A recycler	
Bocal	verre	A recycler	
Boîte	carton métal	A recycler	Par exemple : boîtier, écrin, coffre, coffret, salière
Boîte	plastique autres	A jeter	
Bonbonne	métal	A recycler	
Bouchon	tous matériaux	A jeter	Si sur autre emballage que aérosol / bouteille / brique / flacon
Bouteille plastique et son bouchon		A recycler	
Bouteille verre et son bouchon		CAS PARTICULIER	* Si bouchon en plastique / métal : "Bouteille verre et son bouchon A recycler" * Si bouchon en liège : "Bouteille verre A recycler / Bouchon liège A jeter"
Brique	carton	A recycler	
Brique carton et son bouchon		A recycler	Si bouchon sur brique.
Canette	métal	A recycler	
Cagette	bois	A jeter	
Caisse	carton	A recycler	

Caisse	plastique bois autres	A jeter	
Cale	carton métal	A recycler	Par exemple : coin, cornière, éléments de bourrage (chips…), copeaux de bois
Cale	plastique bois polystyrène autres	A jeter	
Capsule	métal	A recycler	
Capsule	plastique autres	A jeter	
Cintre	métal carton	A recycler	
Cintre	bois plastique autres	A jeter	
Coiffe	métal	A jeter	
Coque	plastique autres	A jeter	Par exemple : blister monomatériau
Coque	CAS PARTICULIER		Par exemple : blister carton + plastique : *Si éléments facilement séparables : coque plastique à jeter / dos carton à recycler *Si éléments pas facilement séparables : Coque plastique et carton à jeter
Couvercle	métal	A recycler	
Couvercle	plastique autres	A jeter	
Cubitainer	plastique	A recycler	
Enveloppe	papier	A recycler	
Etiquette	papier carton	A recycler	
Etiquette	plastique autres	A jeter	
Etui	carton papier	A recycler	Par exemple : cavalier, Fourreau, manchon, pick up, cornet, papier kraft, papier cadeau
Etui	plastique autres	A jeter	Par exemple : stick unidose

Fermoir	métal	A recycler	
Fermoir	plastique	A jeter	
Feuille	carton métal	A recycler	Exemple feuille métal : feuille entourant une tablette de chocolat
Feuille	papier	A recycler	CAS PARTICULIER papier cuisson : feuille papier = A jeter
Filet	plastique autres	A jeter	
Film	plastique	A jeter	
Flacon	plastique métal verre	A recycler	CAS PARTICULIER vernis à ongles: flacon verre = A jeter
Flacon plastique / métal / verre et son bouchon		A recycler	Si bouchon sur flacon.
Flacon bille	plastique verre	A recycler	
Flacon bille plastique / verre et son bouchon		A recycler	Si bouchon sur flacon bille.
Gobelet	carton	A recycler	
Gobelet	plastique autres	A jeter	
Housse	plastique autres	A jeter	
Muselet et plaque	métal	A recycler	
Opercule	métal	A recycler	
Opercule	plastique autres	A jeter	
Panier	osier plastique	A jeter	
Plateau	carton métal	A recycler	
Plateau	plastique autres	A jeter	
Pistolet	plastique	CAS PARTICULIER	*Si flacon PET : pompe à jeter *Si flacon PEHD : pompe à recycler
Poche souple	plastique	A jeter	Par exemple : Pochon, Doypack, poche BIB©

Pochette	papier	A recycler	
Pochette	plastique autres	A jeter	
Pot	verre carton métal	A recycler	
Pot	plastique céramique autres	A jeter	
Pompe	plastique	CAS PARTICULIER	*Si flacon PET : pompe à jeter *Si flacon PEHD : pompe à recycler
Pompe	métal	A recycler	
Rouleau	carton	A recycler	Par exemple : Bobine, mandrin
Rouleau	plastique	A jeter	
Ruban	carton papier	A recycler	Par exemple : bracelet élastique, collier, contour pack, croisillons
Ruban	plastique autres	A jeter	
Sac	papier	A recycler	
Sac	plastique tissu	A jeter	
Sachet	papier	A recycler	
Sachet	plastique	A jeter	
Stick	plastique	A jeter	Par exemple : déodorant en stick
Stick	métal	A recycler	Par exemple : rouge à lèvres
Tonneau	bois autres	A jeter	Par exemple : Baril, tonnelet, fût
Tonneau	carton plastique métal	A recycler	
Tube	métal carton	A recycler	Par exemple : tube de crème pour les mains
Tube	plastique autres	A jeter	Par exemple : tube de dentifrice, applicateur pour tampon

4.2 Bonnes pratiques : mention d'information

La mention d'information a été prévue pour répondre aux disparités locales dans les dispositifs de collecte.

Son apposition est obligatoire dans le cadre de l'utilisation de l'Info Tri Point Vert. Lors de l'utilisation de consignes personnalisées, associée ou non au bloc Point Vert, l'apposition de la mention d'information n'est pas obligatoire mais elle **est recommandée**.

2 types de mention d'information sont prévues **selon les lieux de vente du produit.**

Elle sera placée sous le cartouche des consignes ou placée à droite de celui-ci, selon les cas.

Pour les produits vendus en France uniquement



Pour les produits vendus France + export

